

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle  
des Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly  
Le 16 mai 2019 à 19 h 30  
Bibliothèque La Corne de brume  
943, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly

Présents : Daniel Baril, Hélène Beaudoin, Louis Beaudoin, Sara Béchar, Jacques Boucher, Jules Brassard, Joël De la Noue, Lucie Ducharme, Carole Dupuis, Marc Ferland, Audrey Lachance, Stéphanie Langevin, Yvon Laviolette, Gilles Lévesque, Chris Loeb sack, Pierre Marchildon, Gilles Montcalm, Andrée Pedneault, Monique Poulin, Louise Roux, Mario Tousignant, Jocelyne Tremblay

### **1. Mot de bienvenue du Président d'assemblée**

Le président d'assemblée, Pierre Marchildon, souhaite la bienvenue à tous et présente les autres personnes qui ont fait partie du conseil d'administration au cours de l'année 2018-2019 : Michèle Lepage au poste de vice-présidente (absente), Carole Dupuis au poste de secrétaire, Jules Brassard au poste de trésorier, ainsi que Jocelyne Tremblay, Mario Tousignant et Yvon Laviolette, conseillère et conseillers.

Il souligne la contribution de Jules Brassard, qui ne renouvelle pas sa participation au conseil d'administration, et le remercie de son précieux apport à la vie des Amis du Marais au cours des dernières années.

Il ajoute que le maire Christian Richard a agi comme agent de liaison avec notre organisme jusqu'en novembre et il le remercie pour le soutien qu'il nous a accordé.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé et accepté que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, à l'exception des points « Rapport annuel 2018-2019 » et « Plan d'action 2019-2020 » qui sont fusionnés.

### **3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2018**

Le procès-verbal de l'assemblée générale du 19 avril 2018 est adopté à l'unanimité tel que présenté.

### **4. Rapport annuel 2018-2019 et Plan d'action 2019-2020**

#### **Rapport annuel 2018-2019**

Pierre Marchildon résume les faits saillants des 12 mois précédents.

## **1. NOTRE ORGANISME**

### **1.1. Le conseil d'administration 2018-2019**

Le conseil d'administration pour l'année 2018-2019 était composé des personnes suivantes :

- Président : Pierre Marchildon
- Vice-présidente : Michèle Lepage
- Secrétaire : Carole Dupuis
- Trésorier : Jules Brassard
- Conseillère : Jocelyne Tremblay
- Conseiller : Mario Tousignant
- Conseiller : Yvon Laviolette

### **1.2. Cotisation et Liste des membres**

La cotisation est toujours fixée à 10 \$ par personne et elle est renouvelable le 1<sup>er</sup> avril de chaque année. Notre liste comporte présentement 63 membres en règle.

### **1.3. Liens avec la Municipalité**

Le maire, Christian Richard, a agi comme agent de liaison entre notre organisme et la Municipalité pendant toute la période faisant l'objet de ce rapport.

## **2. ACTIVITÉS RÉCURRENTES**

### **2.1. Communication avec les nouveaux résidants de Saint-Antoine-de-Tilly**

Comme nous l'avons fait au cours des dernières années, nous avons demandé à la Municipalité de nous fournir les coordonnées des personnes arrivées à Saint-Antoine au cours de la dernière année afin de les informer de l'existence et des objectifs des Amis du marais. Nous ferons suivre l'information nécessaire à ces nouveaux résidants ou propriétaires de chalets en avril. Cette lettre offrira aussi à toutes ces personnes une adhésion gratuite à notre organisme pour l'année 2019-2020.

### **2.2. Nettoyage des berges**

La corvée annuelle du nettoyage des berges a eu lieu le 9 juin. Comme par les années passées, la distance à parcourir était divisée en 6 secteurs allant de la limite de Sainte-Croix, à l'ouest, jusqu'à la limite de Saint-Nicolas, à l'est (environ 12 km). Encore une fois cette année, la date du nettoyage des berges coïncidait avec la Fête de la pêche.

Tous les bénévoles ont donc pu se joindre au dîner gratuit offert par la Municipalité aux abords du quai et participer en après-midi aux différents ateliers offerts par l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne.

### **2.3. Entretien du parc municipal situé dans les Fonds**

Cette corvée a eu lieu le 12 mai et neuf bénévoles y ont participé. Les travaux ont surtout porté sur le raclage du terrain, sur la remise en état des plates-bandes, ainsi que sur la taille des haies et des arbustes.

### **2.4. Conférences**

Au cours de la période 2018-2019, nous avons organisé deux conférences qui ont été présentées à la bibliothèque La Corne de brume :

- Le 31 janvier 2019, Monsieur Lucien Lemay, Directeur des communications du Club des ornithologues de Châteauguay, «Le suivi d'une nidification de Grands-

ducs d'Amérique».

- Le 28 février 2019, Monsieur Louis Bernatchez, Biologiste spécialisé en génétique évolutive (Université Laval) et Directeur de la chaire de recherche du Canada en génomique et conservation des ressources aquatiques, «L'ADN environnemental au service de la gestion et de la conservation de la faune aquatique».

## **2.5. Appui au projet de la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) portant sur l'inventaire et la protection de plantes en péril**

Cet appui s'inscrit dans un programme plus vaste géré par la FQPPN qui vise à assurer la protection et le rétablissement de certaines plantes en péril, dont la gentiane de Victorin. L'habitat de prédilection de la gentiane de Victorin correspond aux littoraux supérieurs de l'estuaire d'eau douce à saumâtre du Saint-Laurent. C'est une espèce endémique à cet habitat, c'est-à-dire qu'on ne la retrouve nulle part ailleurs au monde. On la retrouve surtout au mois d'août ou au début de septembre.

Au cours des dernières années des représentants des Amis du marais ont participé au repérage de cette plante sur les berges du fleuve dans la partie ouest de la municipalité de Saint-Antoine. Il convient de noter cependant que le nombre de plants recensés à Saint-Antoine est très faible par rapport à d'autres municipalités. En 2018, nous en avons identifié 14 plants seulement (28 en 2017). À titre de comparaison, des municipalités comme Saint-Augustin-de-Desmaures, Saint-Laurent de l'Île d'Orléans, Saint-Michel-de-Bellechasse, Saint-Jean-Port-Joli et plusieurs autres en comptent des centaines et même des milliers à chaque année.

## **2.6. Recensement des oiseaux de Noël (RON)**

Pour une 4<sup>e</sup> année consécutive, nous avons participé, le 15 décembre, au recensement des oiseaux de Noël dans le cercle Neuville-Tilly. Quarante et une personnes dont 33 groupées en 11 équipes au champ et 8 observant uniquement aux mangeoires ont participé à cette activité qui a duré toute la journée. On peut trouver plus d'information sur l'historique de cette activité sur le site [www.oiseauxcanada.org](http://www.oiseauxcanada.org) sous l'onglet «Science citoyenne/Recensement des oiseaux de Noël».

Au total, environ 2400 oiseaux répartis en 38 espèces ont été observés. Ce résultat est le plus faible des dernières années. Il semble que l'arrivée hâtive de la neige et des grands froids ait éloigné la sauvagine de notre territoire puisqu'à peine 14 individus ont été observés. Les goélands et les rapaces diurnes se sont faits encore plus rares. Par contre, le dindon sauvage, bien que concentré sur la rive sud de notre RON pour le moment, augmente constamment ses effectifs et se classe cette année au 5<sup>e</sup> rang pour l'abondance. L'espèce vedette de l'année est l'épervière boréale : c'est seulement le 2<sup>e</sup> individu que l'on observe dans notre RON depuis les 4 dernières années. L'observation a eu lieu dans le secteur est de Saint-Antoine.

## **3. NOUVELLES ACTIVITÉS EN 2018-2019**

### **3.1 Rencontre entre la Société Provancher et les Amis du marais à Saint-Antoine-de-Tilly**

À la suite des échanges que nous avons eus avec la Société Provancher au cours des dernières années et compte tenu du fait que nos deux organismes partagent des objectifs communs, nous avons convenu d'un commun accord qu'il serait utile de raffermir les liens qui existent entre nous et d'acquiescer une meilleure connaissance des

particularités de nos marais respectifs. À cette fin, le 4 août 2018, les membres de notre conseil d'administration ont reçu une vingtaine de membres de la Société Provancher au quai de Saint-Antoine-de-Tilly.

Après une brève introduction du président des Amis du marais sur les objectifs et activités de notre association, trois spécialistes ont présenté des exposés sur les caractéristiques de notre marais quant à la flore (Audrey Lachance), la faune aquatique (François Caron) et l'ornithologie (Jacques Anctil). Les trois exposés ont donné lieu à des échanges des plus conviviaux et, comme la marée était basse à ce moment-là, nos invités ont pu observer sur place plusieurs des éléments qui faisaient partie de ces présentations. La rencontre s'est terminée par un pique-nique à la ferme La Rosée du matin qui nous a accueillis sous son chapiteau.

Une rencontre semblable aura lieu au cours de l'été 2019 à la Réserve naturelle du marais Provancher, à l'intention des membres des Amis du marais de Saint-Antoine-de-Tilly.

### **3.2 Projet de caractérisation du marais et développement d'un plan de protection**

Depuis avril 2018, nous travaillons en étroite collaboration avec le Bureau d'écologie appliquée (BEA) à un projet portant sur la caractérisation du marais de Saint-Antoine-de-Tilly et sur le développement d'un plan de protection pour le littoral du fleuve à Saint-Antoine. Même si une étude de caractérisation du marais avait déjà été faite en 1995 avant la formation des Amis du marais, les données recueillies à cette époque devaient d'abord être mises à jour compte tenu de tous les changements naturels et anthropiques survenus au cours des 23 dernières années. La plupart des travaux effectués par le BEA au cours de l'été et de l'automne ont porté sur cet aspect du projet. Mentionnons à titre d'exemples le recensement et l'éradication partielle de nouvelles espèces exotiques envahissantes, le calcul de l'indice de qualité des bandes riveraines (IQBR) pour 30 propriétés riveraines et l'évaluation de l'état d'un certain nombre de murs de soutènement.

Une version préliminaire d'un plan de protection a aussi été préparée qui, en plus de couvrir les sujets précités, propose différentes actions dans des domaines tels que l'amélioration de la qualité de l'eau, la mise en place de mesures de restauration des murs à certains endroits, le transfert de connaissances sur la flore et la faune du marais, la sensibilisation des citoyens aux besoins de protection, l'amélioration de l'accessibilité au fleuve, et l'opportunité d'obtenir une désignation légale pour le marais ou pour certaines de ses parties.

Ce projet se poursuivra au cours de la prochaine année.

### **3.3 Refonte de notre site Web**

Nous avons tenu des consultations auprès du personnel de Tourisme Lotbinière visant à obtenir l'assistance nécessaire pour refaire notre site web qui nécessite plusieurs améliorations.

L'administration du site doit aussi être examinée pour que les mises à jour et modifications nécessaires puissent être effectuées par un ou des membres de notre organisme.

#### **4. LIENS AVEC DIVERS ORGANISMES**

Au cours de la dernière année, nous avons maintenu les liens étroits qui existaient déjà avec le groupe citoyen Saint-Antoine-de-Tilly–Milieu de vie, avec l'Organisme de bassins versants de la zone du Chêne, avec Tourisme Lotbinière et avec la Société Provancher.

Le président de notre conseil d'administration a également représenté les Amis du marais aux rencontres de la Table de Concertation Régionale de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent (TCREF) le 11 septembre à Trois-Rivières et le 20 novembre à Bécancour.

### **Plan d'action 2019-2020**

#### **1. ADHÉSION AUX AMIS DU MARAIS**

La cotisation annuelle, valide du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars, constitue la part principale du financement nécessaire au bon fonctionnement de notre organisme. Elle donne aussi un accès gratuit aux conférences. Pour la saison 2019-2020, la cotisation annuelle est maintenue à 10 \$. Un rappel à tous les membres sera fait au début d'avril et la liste officielle des membres sera mise à jour en mai. Cette liste pourra être consultée sur le site web des Amis du marais [www.amisdumarais.com](http://www.amisdumarais.com) et sur notre page Facebook. Seuls les noms des membres et la date d'échéance de leur adhésion sont disponibles sur cette liste.

Deux façons de devenir membre :

- Sur place : à l'occasion de l'assemblée générale annuelle ou d'une de nos conférences;
- Par la poste : à l'aide du formulaire d'adhésion inclus dans notre dépliant ou disponible sur le site web des Amis du marais : [www.amisdumarais.com](http://www.amisdumarais.com), sous l'onglet Adhésion.

#### **2. ACTIVITÉS**

##### **2.1. Activités récurrentes**

###### **2.1.1 Entretien du parc municipal des Fonds**

La corvée printanière d'entretien du parc municipal des Fonds aura lieu le samedi 11 mai, de 9 h à midi. En cas de pluie, cette activité sera reportée au lendemain, à la même heure. En plus des travaux réguliers de nettoyage, cette activité pourrait inclure l'épandage de compost et de paillis ainsi que la plantation de vivaces ou autres plantes pour améliorer l'apparence des lieux. D'autres détails seront précisés dans le bulletin municipal le Trait d'union ainsi que sur notre site web [www.amisdumarais.com](http://www.amisdumarais.com) et sur notre page Facebook.

###### **2.1.2 Nettoyage des berges**

La corvée annuelle du nettoyage des berges aura lieu le samedi, 1er juin, de 9 heures à midi. La marée sera baissante en avant-midi ce jour-là et, par

conséquent, cette option est préférable à la semaine suivante où elle sera montante. D'autres détails seront précisés dans le bulletin municipal le Trait d'union, ainsi que sur notre site web [www.amisdumarais.com](http://www.amisdumarais.com) et notre page Facebook. Un courriel sera aussi envoyé aux membres des Amis du marais à ce sujet.

### **2.1.3 Conférences**

Comme par les années passées, une série de conférences fera partie du programme pour la saison 2019-2020. Nous recevrons avec plaisir les suggestions ou commentaires de nos membres et du public quant aux sujets traités et au choix des conférenciers. Nous ajouterons les nouvelles propositions à la banque déjà constituée. Nous maintiendrons la pratique selon laquelle les conférences sont offertes gratuitement aux membres des Amis du marais. Le prix d'entrée pour les non-membres est de 5 \$.

À noter que la première conférence de la saison 2019-2020 aura lieu dès le début d'avril. En effet, le jeudi, 4 avril, Mme Isabelle Charron, responsable de la mobilisation des connaissances chez Ouranos, viendra nous parler des conséquences que les changements climatiques pourraient avoir dans la région de Lotbinière au cours des prochaines années.

### **2.1.4 Inventaire et protection de la gentiane de Victorin**

Comme nous l'avons fait au cours des dernières années, nous ferons le recensement des plants de gentiane de Victorin à Saint-Antoine-de-Tilly et nous soumettrons les résultats à la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN) qui compile les données pour toutes les municipalités (rive nord et rive sud) situées dans l'estuaire d'eau douce à saumâtre du Saint-Laurent. Nous examinerons aussi les moyens qui pourraient être mis en œuvre pour assurer une meilleure protection de cette espèce en péril.

### **2.1.5 Recensement des oiseaux de Noël (RON)**

En 2019, le recensement des oiseaux de Noël aura lieu le samedi, 14 décembre. Au cours des 4 dernières années, cette activité a suscité beaucoup d'intérêt et elle a été couronnée de succès dans les 2 secteurs (rive nord et rive sud) du RON Neuville-Tilly (voir rapport annuel 2018-2019). Nous invitons donc les ornithologues experts ou amateurs ainsi que toutes les autres personnes intéressées à noter la date du 14 décembre 2019. Les détails relatifs à ce recensement seront publiés au début de l'automne.

Pour information additionnelle sur cette activité, voici quelques suggestions de sites :

<http://www.bsc-eoc.org/volunteer/cbc/index.jsp?targetpg=index&lang=Fret>

<http://www.bsc-eoc.org/>

<https://www.coq.qc.ca>

## **2.2 Projets d'activités**

### **2.2.1 Plan de protection pour le littoral du fleuve à Saint-Antoine : finalisation et mise en œuvre**

Au cours de la dernière année, nous avons travaillé en collaboration avec le Bureau d'écologie appliquée (BEA) à l'élaboration d'un plan de protection pour le marais de Saint-Antoine-de-Tilly (voir la section 3.2 du Rapport annuel 2018-2019). Ce plan de protection sera finalisé au cours des prochains mois et différentes actions seront entreprises en lien avec les éléments suivants :-  
identification et protection de plantes rares et menacées;

- identification, contrôle ou éradication d'espèces exotiques envahissantes;
- distribution aux propriétaires concernés des rapports sur l'indice de qualité des bandes riveraines;
- poursuite du travail d'évaluation de l'état de murs de soutènement et formulation de recommandations sur la mise en place de mesures de restauration lorsque nécessaire;
- amélioration de la qualité de l'eau;
- amélioration des points d'accès au fleuve;
- activités de transfert de connaissances sur la flore et la faune du marais;
- sensibilisation des citoyens à l'importance de mieux protéger ce milieu.

### **2.2.2 Activité «Plein air» pour les élèves de l'école La Clé d'or**

Nous examinerons avec le personnel enseignant de l'école La Clé d'or la possibilité d'organiser une autre activité «plein air» pour les élèves, semblable à celle qui avait eu lieu sur les berges du fleuve en septembre 2017. Si la réponse est positive, cette activité pourrait être offerte au printemps ou à l'automne 2019 après en avoir défini les modalités.

### **2.2.3 Activité conjointe avec la Société Provancher**

Comme suite à l'invitation que nous avons faite aux membres de la Société Provancher de venir nous rencontrer le 4 août 2018 à Saint-Antoine-de-Tilly, la Société Provancher, à son tour, invite les membres des Amis du marais à une visite du marais Provancher à Neuville, le samedi, 10 août 2019.

Cet échange entre nos deux organismes vise à acquérir une meilleure connaissance des particularités de nos marais respectifs qui, géographiquement, sont situés en face l'un de l'autre, de part et d'autre du fleuve. Pour des raisons d'ordre pratique nous avons convenu de limiter le nombre de participants à 20 personnes. Nous offrirons donc cette possibilité uniquement aux membres en règle des Amis du marais sur la base du premier arrivé-premier servi.

### **2.2.4 Refonte de notre site web**

Nous poursuivrons le travail entrepris au cours de la dernière année pour mettre au point un nouveau site web plus complet et de meilleure qualité.

## **3. LIENS AVEC DIVERS ORGANISMES**

Nous maintiendrons les liens qui existent déjà avec certains organismes, dont : Tourisme Lotbinière, la Fondation québécoise pour la protection du patrimoine naturel (FQPPN), Saint-Antoine-de-Tilly – Milieu de vie, l'Organisation de bassins versants (OBV) de la zone du Chêne et la ZIP Les Deux Rives (pour la Table de concertation régionale de l'estuaire fluvial du Saint-Laurent).

Récemment, le groupe Vision Saint-Antoine a soumis à la Municipalité un certain nombre d'objectifs qui pourraient faire partie du Plan de développement 2019-2029 de Saint-Antoine-de-Tilly. Nous avons déjà offert à la Municipalité notre entière collaboration pour atteindre tous les objectifs que la Municipalité aura retenus et qui sont en lien avec notre mandat.

Notre organisme compte parmi les membres fondateurs de la Table de concertation sur le climat qui a été créée à la suite du Forum citoyen Demain Lotbinière en octobre dernier. Nous participerons donc au cours de la prochaine année aux travaux de cette Table de concertation dont le lancement officiel aura lieu le 7 avril prochain.

## 5. Rapport financier 2018-2019

Le trésorier, Jules Brassard, distribue des copies des États financiers au 31 mars 2019 et il en présente les détails. Ce rapport financier est accepté à l'unanimité. Une copie est annexée à ce procès-verbal.

## 6. Questions ou commentaires de l'assemblée

Un participant suggère que les Amis du marais demandent à la MRC s'il existe une carte à jour des zones inondables dans la MRC, en fonction des critères actuels.

## 7. Élections

Pierre Marchildon rappelle que, pour assurer une alternance plus équilibrée, l'assemblée générale a décidé l'an dernier de conférer au conseil d'administration l'autorité de reporter à 2020 l'élection de l'un des cinq postes qui normalement serait en élection en 2019. Dans la foulée de cette décision, le mandat de Michèle Lepage est prolongé d'un an et ne prendra fin que lors de l'assemblée générale du printemps 2020. Quatre postes sont donc en élection.

### a) Choix d'un président ou d'une présidente ainsi que d'un ou d'une secrétaire d'élections

Une proposition est faite et acceptée à l'unanimité pour que Marc Ferland agisse comme président et secrétaire d'élections.

### b) Élections

Au terme des mises en candidature, Pierre Marchildon, Carole Dupuis, Gilles Lévesque et Mario Tousignant acceptent l'invitation à faire partie du conseil d'administration.

Le président d'élections déclare donc Pierre Marchildon, Carole Dupuis, Gilles Lévesque et Mario Tousignant élus au nouveau conseil d'administration (note 1)

## 8. Remerciements

Le président d'assemblée remercie toutes les personnes présentes de s'être déplacées.

## 9. Levée de l'assemblée

21h30

Note 1 : Une réunion des sept membres du nouveau conseil d'administration a eu lieu immédiatement après cette assemblée générale et les postes ont été distribués comme suit : président : Pierre Marchildon; vice-présidente : Michèle Lepage; secrétaire : Carole Dupuis; trésorier : Gilles Lévesque; conseillère et conseillers : Jocelyne Tremblay, Mario Tousignant et Yvon Laviolette.